



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecine du travail

Question écrite n° 106786

Texte de la question

Alors que la loi concernant les visites à la médecine du travail a été modifiée, rendant obligatoire le rythme d'une visite tous les deux ans au lieu d'une visite annuelle, certains employeurs s'attendaient ainsi à une réduction de moitié du prix des cotisations auprès des organismes concernés, Dans ce contexte M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de la santé et des solidarités de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement face à cette observation paraissant relever de l'évidence.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106786

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10539